

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION SYNDICALE

du lundi 16 décembre 2024 à 18h30

Présents : M. Christian DUHAUT – Président, M. Philippe MENDEZ-DIAZ – vice-président, Mme Angélique ROSSI, M. Patrick GARCIA, M. Patrick BERNARD

Excusés représentés : M. Sébastien COUTURIER, M. Michel FERREIRA, M. Frédéric CHAUD

Excusés : Néant

Membre en exercice : 8 – **Votants** : 8

Le Président de l'assemblée désigne Mélanie Eymery comme secrétaire de séance.

1 – Mise à jour des délégués titulaires et suppléants du SIARV

Contexte :

- Monsieur le Président explique que suite à de nombreux changements au sein des élus de chaque collectivité, il convient de mettre à jour les élus composant le SIARV.

Proposition de Monsieur le Président :

- Président : Christian DUHAUT
- Vices-présidents : Michel FERREIRA, Philippe MENDEZ-DIAZ et Frédéric CHAUD
- Délégués Titulaires : Sébastien COUTURIER, Angélique ROSSI, Patrick GARICA, Patrick BERNARD
- Délégués suppléants : Nicolas CAILTEUX, Roger MOREL, Serge BESCHI, Yannick CHAMPAVIER, Jean-Luc SENEAL, Frédéric DESMOULINS et Yves HOSTACHE

Vote : POUR à l'unanimité

2 – Budget Primitif 2025

Contexte :

| SYNTHÈSE | Budgétisé 2025 | |
|---|-----------------------|----------------|
| Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
| Résultat exercice précédent reporté (002) | | 426 527,61 € |
| Exercice courant | 359 205,84 € | 344 844,19 € |
| Résultat exercice courant | - | -14 361,65 € |
| Résultat prévisionnel affecté aux investissement (023) | 200 000,00 € | |
| Total fonctionnement | 559 205,84 € | 771 371,80 € |
| Résultat fonctionnement | - | 212 165,96 € |
| Investissement | Dépenses | Recettes |
| Affectation du résultat de fonctionnement année précédente (1068) | | |
| Résultat prévisionnel fonctionnement affecté aux investissement (021) | | 200 000,00 € |
| Résultat exercice précédent reporté (001) | | 228 171,85 € |
| Exercice courant (hors 001 et 021) | 622 933,19 € | 333 200,12 € |
| Reste à réaliser exercice précédent | | |
| Résultat exercice courant | -289 733,07 € | |
| Total investissement | 622 933,19 € | 761 371,97 € |
| Résultat investissement | - | 138 438,78 € |
| Total année | 1 182 139,03 € | 1 532 743,77 € |
| Résultat global | - | 350 604,74 € |

Mode de vote :

- Au chapitre – sans opération
- Budget exprimé en TTC avec provisions semi-budgétaires

Principaux investissements inscrits au budget :

- Travaux sur La Motte-d'Aveillans → connexion de la place de la mairie au connecteur intercommunal
- Travaux sur La Motte-d'Aveillans > connexion des déversoirs d'orages des Bethoux, de la Faurie, des Buttarias et des Aveilles au connecteur intercommunal
- Travaux sur La Motte-saint-Martin → mise en séparatif du hameau « Le Vivier »
- Travaux sur La Motte-d'Aveillans → étude sur le secteur « Grand Raye »

Travaux de réparations inscrits au budget de fonctionnement :

- Travaux sur La Motte-d'Aveillans → réparation du réseau rue des 4 Galeries

Proposition de Monsieur le Président :

- Adopter le budget primitif

Vote : POUR à l'unanimité

3 – Tarifs de l'assainissement

Contexte :

- Monsieur le Président explique :
 - Les tarifs en vigueur actuellement sont les suivants :
 - Abonnement : 56 €
 - Vente d'eau (prix au m³) : 1,43 €
 - Redevance pollution domestique : prix au m³ fixé par l'agence de l'eau
 - Forfait pour non présentation du relevé ou défaillance du compteur : équivalent de 120 m³
 - À partir de 2025, l'agence de l'eau supprime certaines redevances et en crée de nouvelles :
 - Suppression de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,16 €/m³ en 2024
 - Création de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif sur la consommation d'eau potable : 0,01 €/m³ en 2025

Proposition de Monsieur le Président :

- Abonnement : 58 €
- Vente d'eau (prix au m³) : 1,47 €
- Forfait pour non présentation du relevé ou défaillance du compteur : équivalent de 120 m³
- Ne facturer que la redevance reversée à l'agence de l'eau pour les bâtiments communaux
- Cette délibération abroge les délibérations n°2022-008 et 2023-010, les nouveaux tarifs sont pris sans limite de temps, mais pourront être abrogés par une nouvelle délibération instituant la nouvelle tarification de l'assainissement

Vote : POUR à l'unanimité

4 – Approbation du programme et échéancier des travaux fixé par le schéma directeur du SIARV

Contexte :

- Monsieur le Président présente le tableau des travaux élaborés par le bureau Alp'Etudes et les autres documents du schéma directeur,

- Le tableau des travaux présente un échéancier de travaux concernant le réseau d'assainissement du périmètre du SIARV,
- Ce tableau prend en compte une estimation de la capacité d'autofinancement du SIARV, les capacités d'emprunts du SIARV et un taux de subvention des travaux (Agence de l'eau et département) de 50 %.

Proposition de Monsieur le Président :

- Adopter le programme et échéancier des travaux décrit dans les documents Alp'Etudes
 - Présenter 2 tableaux de travaux :
 - le tableau complet
 - le tableau listant des travaux à plus court terme restreint aux travaux de raccordement des hameaux et quartiers non encore raccordés à la station d'épuration

Vote : POUR à l'unanimité

5 – Informations / Questions diverses :

- Révision du planning d'autosurveillance de la station d'épuration :
 - vendredi matin → 1 agent de La Motte-Saint-Martin + 1 entreprise extérieure
 - lundi et mercredi →
 - 2 agents de La Motte-d'Aveillans 1 semaine sur 2
 - 2 agents de La Motte-Saint-Martin 1 semaine sur 2
 - tâches exceptionnelles (taille des roseaux par exemple) → intervention groupée des agents communaux des communes de La Motte-Saint-Martin, La Motte-d'Aveillans et Notre-Dame-de-Vaulx
 - début de ce fonctionnement : le lundi 16 décembre 2024

Fin de séance à 20h00